

Règlement 2017

Conditions Générales

La Compétition des Nymphes d'Or est organisée par le Festival de Télévision de Monte-Carlo. Il est organisé sous la présidence d'honneur de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco. La 57^{ème} édition du Festival se déroulera du 16 au 20 juin 2017.

La compétition est ouverte aux catégories suivantes :

- Série TV - Comédie
- Série TV - Dramatique
- Programme Long de Fiction (Mini-Séries & Films de Télévision)
- Documentaire
- Reportage en Direct
- Reportage du Journal Télévisé

L'inscription à la Compétition des Nymphes d'Or est **gratuite**.

Sont autorisés à participer à la compétition les diffuseurs, les distributeurs et les producteurs.

La société participante assume l'entière responsabilité d'obtenir l'accord des coproducteurs et/ou ayants-droits et de mentionner ces derniers lors de l'inscription du programme.

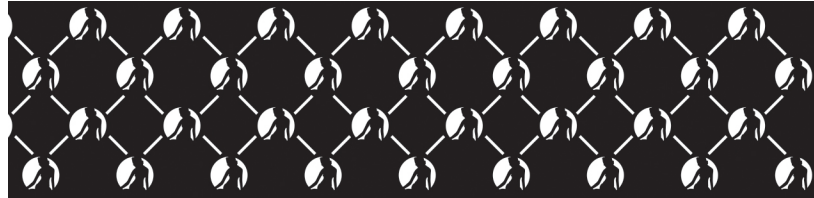
Les programmes doivent avoir été spécialement réalisés pour la télévision ou les services de SVOD, et ne pas être sortis au cinéma avant la première diffusion à la télévision.

Sont éligibles tous programmes diffusés pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

Pour les Séries TV et Programmes Long de Fiction (Mini-Séries) ayant des épisodes diffusés à cheval sur l'année 2016 et 2017, les programmes dont la majorité des épisodes sont diffusés sur l'année 2016 seront acceptés.

Le Vice-Président Délégué du Festival de Télévision de Monte-Carlo est responsable du bon fonctionnement et de l'organisation de la compétition et est, dans le cas contraire, seul habilité à annuler la procédure engagée pour la désignation d'un lauréat.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo aura la responsabilité de l'organisation administrative de cette compétition.



1 - Inscriptions des Œuvres

Date limite d'inscription

Toutes inscriptions et réceptions de matériel devront être faite entre **le lundi 3 octobre 2016 et le mardi 31 janvier 2017**.

Le respect de la date de clôture est impératif et aucune dérogation ne sera accordée.

Formulaire d'inscription en ligne

Le formulaire d'inscription en ligne est accessible après création de votre compte personnel via le lien suivant : www.tvfestival.com. Ce compte vous permet d'inscrire des programmes sous différentes catégories.

La société participante a la responsabilité de la véracité des informations saisies lors de l'inscription en ligne. Le Festival de Télévision de Monte-Carlo ne sera aucunement tenu pour responsable des erreurs de saisie et/ou d'omission sur ses supports de communication.

Modalités d'inscription

Pour participer à la Compétition des Nymphes d'Or, les conditions suivantes doivent être remplies :

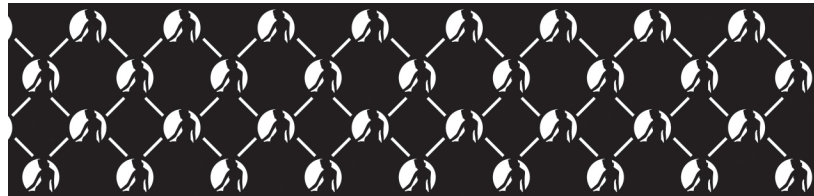
- Le programme ne doit pas avoir été soumis à la compétition en 2016.
- Les sociétés de production ne peuvent soumettre qu'un seul programme par catégorie. Les Diffuseurs et Distributeurs peuvent soumettre un nombre illimité de programmes sous condition que les sociétés de production soient différentes.
- Les programmes doivent être présentés dans la langue de tournage, avec sous-titrage en anglais **et compris les programmes produits en anglais. Les programmes non sous-titrés seront automatiquement refusés.** (les sous-titres pour sourds et malentendants sont acceptés)
- Lors de l'inscription un court synopsis en anglais du programme vous sera demandé.

Le programme doit être téléchargé sur une plateforme vidéo (L'URL vous sera communiqué dans l'e-mail de confirmation d'inscription) et doit respecter les caractéristiques techniques suivantes :

- Vidéo: 800 x 450
- Fréquence d'image : 25p
- Codec vidéo : H264 (mpeg4) débit max 1mbit/s
- Codec audio : 2 ch -48000Hz – Codec AAC – débit max 128Kbits/s
-
- Version continue : aucune coupure publicitaire, écran noir, incrustation sur image, Time Code, logo, etc.
- Le programme doit être soumis comme diffusé initialement sans réédition.

Attention : En cas de nomination un fichier électronique avec des caractéristiques HD vous sera demandé (Cf. Article 4- Nomination)

Seront automatiquement refusés les programmes qui ne respectent pas les modalités d'inscription.



2 - Catégories & Prix

Série TV – Comédie

NOUVEAUTÉ !

Veillez noter que seul le premier (1^{er}) épisode d'une première (1^{ère}) saison, diffusé entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016, peut être soumis.

- Une œuvre de fiction à caractère comique, se déroulant sur plusieurs épisodes dans lesquels les personnages principaux, le thème et l'histoire sont présentés sous le même titre, et qui comportent une continuité dans la supervision de production. Elle est composée d'un nombre limité d'épisodes, généralement divisé en saisons.
- Ne sont pas acceptés les programmes relevant des sketches, parodies, jeux télévisés, etc.
- Sont accepté uniquement les premières (1^{ères}) saisons dont le premier épisode devra être soumis à la compétition.
- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.
- Durée : 22 - 60 minutes.
- Nombre d'épisodes minimum : six (6) épisodes.
- Un (1) acteur et une (1) actrice peuvent être candidats des prix attribués aux meilleures performances. (Parmi les acteurs et actrices principaux du programme soumis). Leur temps d'apparition dans l'épisode soumis doit être suffisamment important pour qu'ils soient jugés comme acteurs principaux.

3 **Nymphes d'Or** sont attribuées pour:

La Meilleure Série TV – Comédie
Le Meilleur Acteur
La Meilleure Actrice

Série TV – Dramatique

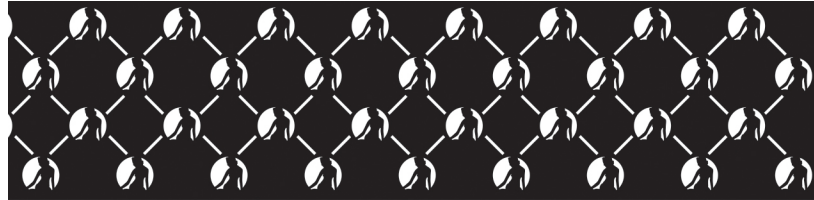
NOUVEAUTÉ !

Veillez noter que seul le premier (1^{er}) épisode d'une première (1^{ère}) saison, diffusé entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016, peut être soumis.

- Une œuvre de fiction à caractère dramatique, se déroulant sur plusieurs épisodes dans lesquels les personnages principaux, le thème et l'histoire sont présentés sous le même titre, et qui comportent une continuité dans la supervision de production. Elle est composée d'un nombre limité d'épisodes, généralement divisé en saisons.
- Sont accepté uniquement les premières (1^{ères}) saisons dont le premier épisode devra être soumis à la compétition.
- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016..
- Durée minimum : 42 - 60 minutes.
- Nombre d'épisodes minimum : six (6) épisodes.
- Un (1) acteur et une (1) actrice peuvent être candidats des prix attribués aux meilleures performances. (Parmi les acteurs et actrices principaux du programme soumis). Leur temps d'apparition dans l'épisode soumis doit être suffisamment important pour qu'ils soient jugés comme acteurs principaux

3 **Nymphes d'Or** sont attribuées pour:

La Meilleure Série TV – Drama
Le Meilleur Acteur
La Meilleure Actrice



Programme Long

- Un programme de fiction dont le scénario s'étend sur un nombre limité d'épisodes.
- Sont acceptés les longs métrages, unitaires, collections et mini-séries destinés à la télévision et dont l'intrigue doit être résolue à la fin.
- Nombre d'épisodes compris entre un (1) et douze (12).
- Uniquement le premier épisode devra être soumis pour les Mini-Séries.
- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.
- Durée : 45 - 120 minutes.
- Un (1) acteur et une (1) actrice peuvent être candidats des prix attribués aux meilleures performances. (Parmi les acteurs et actrices principaux du programme soumis). Leur temps d'apparition dans l'épisode soumis doit être suffisamment important pour qu'ils soient jugés comme acteurs principaux

3 **Nymphes d'Or** sont attribuées pour:

Le Meilleur Programme Long de Fiction
Le Meilleur Acteur
La Meilleure Actrice

Les programmes soumis concourent également pour le Prix de la Croix-Rouge Monégasque, le Prix AMADE et La Colombe d'Argent (SIGNIS).

Documentaire

- Doit concerner un documentaire couvrant un sujet d'actualité, de politique, de religion, de science, d'environnement, d'économie ou des faits de société. Au travers de reportage le programme donnera un point de vue et une analyse claire du sujet.
- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.
- Durée maximum : 60 minutes.

1 **Nymphe d'Or** est attribuée au Meilleur Documentaire.

Les programmes soumis concourent également pour le Prix CICR pour la presse et le Prix AMADE.

Reportage en Direct

- Une édition spéciale couvrant un événement en direct, ininterrompu, sans montage.
- Le programme peut comprendre au maximum 2 séquences distinctes telles que diffusées et sans montage.
- Doit être diffusé sur une chaîne d'information continue ou sur une chaîne généraliste.
- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.
- Durée maximum : 10 minutes.

1 **Nymphe d'Or** est attribuée au Meilleur Reportage en Direct.

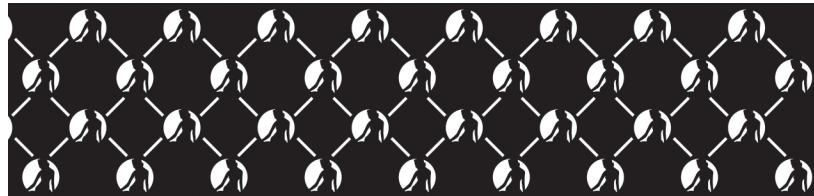
Les programmes soumis concourent également pour le Prix CICR pour la presse et le Prix AMADE.

Reportage du Journal Télévisé

- Doit concerner un reportage d'actualité retransmis dans le cadre d'un journal télévisé diffusé quotidiennement.
- Doit être diffusé sur une chaîne d'information continue ou sur une chaîne généraliste.
- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.
- Durée : 1min30 - 8min.

1 **Nymphe d'Or** est attribuée au Meilleur Reportage du Journal Télévisé.

Les programmes soumis concourent également pour le Prix CICR pour la presse et le Prix AMADE.



3 - Sélection des Nommés & Lauréats

La sélection des œuvres se fait sur trois (3) niveaux.

Le Comité de Présélection

Les deux (2) premiers niveaux de sélection (national et régional) sont effectués par les membres du comité de présélection au printemps 2017. Ce comité de présélection est composé de professionnels de l'industrie qui ont le devoir de nommer entre cinq (5) et dix (10) programmes par catégorie.

Pour les catégories fiction (Série TV et Programme Long de Fiction) le Comité de Présélection a également la charge de sélectionner les acteurs et actrices pour les prix des meilleures performances. Les nommés sont choisis parmi les acteurs et actrices mentionnés par la société participante lors de l'inscription du programme correspondant. (Leur nomination n'est pas automatique).

Le Comité de Présélection se réserve le droit de changer de catégorie un programme si nécessaire.

Le Comité de Présélection est soumis à un devoir de réserve et s'engage à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

Un représentant du Festival de Télévision de Monte-Carlo pourra prendre part aux réunions de délibérations du Comité de Présélection et des Jurys, mais n'aura pas de droit de vote.

Les Jurys

Le troisième (3^{ème}) niveau de sélection a lieu durant le Festival de Télévision de Monte-Carlo où 2 Jurys Officiels (Fiction et Actualités) composés d'acteurs et de professionnels de l'industrie, déterminent les lauréats de chaque catégorie.

Les lauréats sont annoncés lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or, le mardi 20 juin 2017.

Les membres et les présidents de chaque Jury sont désignés par le Vice-Président Délégué du Festival. Les présidents des Jurys auront la responsabilité de mener les débats tout au long du visionnage et de la réunion de délibération.

Les Jurés sont soumis à un devoir de réserve et s'engagent à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

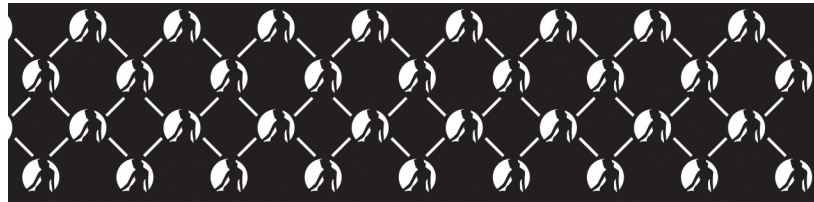
4 - Avis de Nomination

Les nominations seront annoncées courant avril 2017 par e-mail et un nouveau fichier électronique du programme soumis, avec des caractéristiques HD, sera demandé pour le visionnage des jurys.

Deux (2) trailers/extraits de 30 secondes seront également demandés pour la présentation des nommés lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or.

Les caractéristiques techniques des fichiers HD sont les suivantes (attention elles sont différentes de celui de l'inscription) :

- Résolution HD : 1280*720
- Fréquence d'image : 50p ou 60p
- Codec vidéo : H264 (mpeg4) maximum 5mbit/s
- Codec audio : 2 ch -48000Hz – Codec AAC – débit max 128Kbits/s
- -----
- Version continue : aucune coupure publicitaire, écran noir, incrustation sur image, Time Code, logo, etc.
- Le programme doit être soumis comme diffusé initialement sans réédition.



Seront mentionnés sur les supports de communication du Festival de Télévision de Monte-Carlo les informations suivantes :

- La ou les société(s) de production
- Le ou les pays de production
- Les acteurs et actrices nommés

5 - Présence des Nommés

La Nympe d'Or est reconnue comme l'une des plus prestigieuses récompenses dans le monde de la production télévisuelle internationale. Ce trophée représente également un moyen unique de commercialisation et de promotion des programmes et/ou acteurs et actrices lauréats.

Compte tenu de la valeur que représente la Nympe d'Or pour les lauréats, nous sollicitons la présence des sociétés participantes, acteurs, actrices ou de leurs représentants, au Festival de Télévision de Monte-Carlo en cas de nominations aux Nymphes d'Or. Le Festival est un endroit privilégié, riche en nouvelles rencontres et opportunités d'affaires.

Nous vous demandons de nous faire savoir, dès soumission de votre programme à la Compétition des Nymphes d'Or, si la société participante, les acteurs et actrices ou leurs représentants seront présents.

Les événements de cette 57^{ème} Edition, auxquels les Nommés sont tenus d'assister :

- La Soirée des Nommés le lundi 19 juin 2017
- La Cérémonie des Nymphes d'Or le mardi 20 juin 2017

Les activités presse représentent un excellent vecteur de promotion de carrière pour les Nommés. Des activités presse se déroulent pendant le Festival de Télévision de Monte-Carlo où les Nommés sont proposés aux journalistes accrédités. Un planning de ces activités est réalisé en fonction des dates de présence au Festival.

Les Nommés sont également invités à tous les événements organisés durant le Festival. Le programme est communiqué en temps utile.

6 - Droits d'Utilisation des Œuvres

Supports de Communication

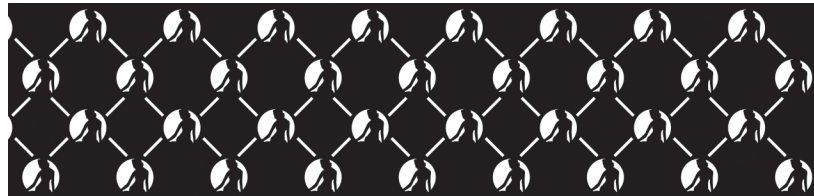
Les programmes nommés seront accessibles lors du Festival, et pendant un (1) mois après ce dernier, via la vidéothèque en ligne du Festival. L'accès à cette vidéothèque est réservé aux personnes accréditées au Festival de Télévision de Monte-Carlo.

Tous les programmes nommés et/ou leur titre, logo, marque déposée, extrait (maximum cinq (5) minutes) et tout autre droit et article de promotion lié au programme peuvent être utilisés pour toute diffusion sur tout support de promotion, de communication et de presse, ou lors d'événements produits pour ou par le Festival de Télévision de Monte-Carlo, dans le cadre de la Compétition et de la Cérémonie des Nymphes d'Or, y compris lors de leurs futures éditions.

Diffusion Cérémonie des Nymphes d'Or

La Cérémonie des Nymphes d'Or sera retransmise en direct via la chaîne YouTube du Festival de Télévision de Monte-Carlo, le mardi 20 juin 2017.

Les sociétés participantes s'engagent à « whitelister » la chaîne du Festival de Télévision de Monte-Carlo afin d'éviter toute suspension de la retransmission en direct. Dans le cas où la société participante refuse, Le Festival de Télévision de Monte-Carlo ne diffusera aucun extrait dudit programme lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or.



Le Festival de Télévision de Monte-Carlo met à disposition des nommés et des lauréats le logo officiel de Compétition des Nymphes d'Or.

Une photo officielle sera envoyée après la Cérémonie des Nymphes d'Or, à tous les lauréats. Les vidéos de la Cérémonie des Nymphes d'Or seront disponibles après celle-ci en téléchargement sur la plateforme vidéo : [Plateforme de Services en Ligne](#)

7 – Confidentialité

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo s'engage à ne présenter aucune œuvre – sauf autorisation spéciale du producteur – à quelque personne ou organisme que ce soit, avant la première projection dans le cadre de la manifestation, à l'exception des membres du Comité de Présélection, des jurés et du Vice-Président Délégué du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

8 – Informations Nominatives

Certaines informations relatives aux participants font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives destiné à remplir les besoins des inscriptions en ligne à la Compétition des Nymphes d'Or sur le site www.tvfestival.com.

Les participants à la Compétition des Nymphes d'Or disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant auprès du personnel du Festival de Télévision de Monte-Carlo, en application de la Loi n°1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives.

9 - Diplômes & Nymphes d'Or

Les programmes nommés se verront attribuer un diplôme de nomination lors de la soirée des Nommés le lundi 19 juin 2017. Les lauréats se recevront un diplôme ainsi qu'une Nymphette d'Or lors de la Cérémonie de Remise des Nymphes d'Or le mardi 20 juin 2017.

Les nommés et les lauréats ont la possibilité d'acheter des diplômes et des Nymphettes d'Or supplémentaires. Se rapprocher de l'équipe en charge de la Compétition des Nymphes d'Or pour toutes informations supplémentaires. (competition@tvfestival.com)

10 – Conditions d'Acceptation & de Modification du Règlement

La participation au Festival de Télévision de Monte-Carlo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Dans le cas contraire l'inscription se verra refusée.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo se réserve le droit, si nécessaire, d'amender le présent règlement, sans que cela n'altère l'esprit de la compétition.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo est seul habilité à traiter avec les intéressés en cas de litige.

En cas de contestation sur l'interprétation à donner aux dispositions du règlement, le texte français fait foi et les tribunaux de Monaco sont seuls compétents.